

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20221115\_04**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS  
RESTAURATION DU PORCHE DE L'ÉGLISE DES JONQUERETS-DE-LIVET**

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>13 décembre 2022</b>	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	<b>59</b>
Date de convocation :	6 décembre 2022	Nombre de présents :	32
		Nombre de représentés par pouvoir :	4
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>36</b>
		Nombre d'absents :	23

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PEREIRA Héroïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : FAUCHE Gérard (à Corinne CARPENTIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BLEROT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : PEREIRA Héroïse.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 ;
- La délibération n° D20220222\_01 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au vote du programme d'investissements 2022 ;
- L'avant-projet relatif à l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet réalisé par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 4 juin 2021 ;

**Considérant :**

- Que le porche de l'église des Jonquerets-de-Livet, protégé au titre des Monuments Historiques, nécessite des travaux ;
- Que pour assurer le financement de ces travaux d'un montant estimatif de 136 125 €, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre des édifices protégés, du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du programme « Mon Village-Mon Amour » et de la Sauvegarde de l'Art Français ;

**Décide :** à l'unanimité (34 voix pour – 0 contre – 2 abstentions) :

- D'approuver la réalisation des travaux de restauration du porche de l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet ;
- De solliciter le soutien financier de l'Etat (DRAC) au titre des édifices protégés, à hauteur de 20 % ;
- De solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre du programme « Mon Village – Mon Amour » à hauteur de 30 %, avec un plafond de dépenses de 150 000 € HT ;
- De solliciter le soutien financier de la Sauvegarde de l'Art Français ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes et tous les documents afférents à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.